

Les caisses de solidarité

Fiche bilan

Un projet d'accessibilité à une alimentation saine et durable

Vue d'ensemble

- **Public cible :** les organisations d'aide alimentaire de Wallonie, leurs publics et les acteurs du circuit court
- **Mécanisme et objectifs :** des caisses de solidarité soutenues par la Wallonie pour soutenir le secteur de l'aide alimentaire, levier de justice alimentaire pour tous et encourager le commerce en circuit court.
- **Résultats déjà observés et impact :** Un nombre croissant de caisse de solidarité permettant de soutenir 28 000 bénéficiaires au sein des épiceries sociales et des services de distribution de colis, ainsi que d'améliorer plus de 50 000 repas dans les restaurants sociaux. Au total, le dispositif a mobilisé 49 structures d'aide alimentaire et 48 points de vente en circuit court, pour un montant d'environ 300 000 € de denrées alimentaires redistribuées.
- **Coût annuel estimatif :** ~ 147.000€ / an
- **Pourquoi poursuivre :** augmentation constante du nombre de personnes précaires, justice alimentaire et levier de bien-être et santé. Intérêt pour les acteurs de la production et dispositif éprouvé sur le terrain.



Rétroacte

Depuis 2023, le projet Du local dans mon point de vente a été déployé pour répondre à un enjeu majeur : rendre l'alimentation durable plus accessible tout en soutenant les acteurs qui la rendent possible. Il soutient à la fois les publics qui rencontrent des difficultés d'accès et les points de vente qui proposent une offre locale, saine et de qualité. Le projet s'appuie sur des mécanismes concrets, testés, éprouvés et directement mobilisables sur le terrain.

L'accès à une alimentation suffisante, saine et adaptée constitue un droit fondamental. Pourtant, de nombreuses personnes en situation de précarité peinent à accéder à des produits frais, locaux et peu transformés. **Les caisses de solidarité** ont été développées pour répondre à cet enjeu. Elles permettent de **renforcer l'accès à une alimentation de qualité,** tout en contribuant à **réduire les inégalités alimentaires et en soutenant les filières alimentaires locales.**



Contexte et pertinence du projet

Alors que la précarité alimentaire ne fait qu'augmenter*, que les moyens du secteur se raréfient, de **nombreuses structures d'aide alimentaire et organisations d'accueil et d'aide sociale cherchent à proposer une alimentation plus saine et plus qualitative à leurs publics,** malgré des moyens limités.

Les structures d'aide alimentaire diversifient leurs approvisionnements en combinant produits du FSE+, achats en grandes et moyennes surfaces, récupération d'invendus et circuits courts. Au travers du projet, ces derniers occupent une place importante dans le fonctionnement d'une majorité de structures.

Les épiceries sociales, restaurants sociaux, centres d'accueil, services de distribution de colis alimentaires ou encore frigos solidaires sont autant de modèles de l'aide alimentaire. Toutes dressent le même constat : les besoins augmentent et **les publics concernés se diversifient :** travailleur·euses à bas revenus, étudiant·es, familles monoparentales viennent tristement gonfler les rangs des publics confrontés à des difficultés d'accès à une alimentation de qualité. **Comme une réponse possible, les caisses de solidarité permettent aux organisations d'aide alimentaire de s'affranchir des modèles dominants.**

Ces structures renforcent et améliorent leur approvisionnement, tandis que les magasins partenaires bénéficient de nouveaux débouchés pour leurs produits.

**Carte Blanche Collective* #FrigoVide, janvier 2026*

Descriptif du mécanisme

Les caisses de solidarité reposent sur un partenariat entre un point de vente en circuit court et une organisation d'aide alimentaire, formalisé par une convention. Les client·es du magasin peuvent effectuer des dons au moment de leurs achats, dons qui sont ensuite doublés par la Wallonie.

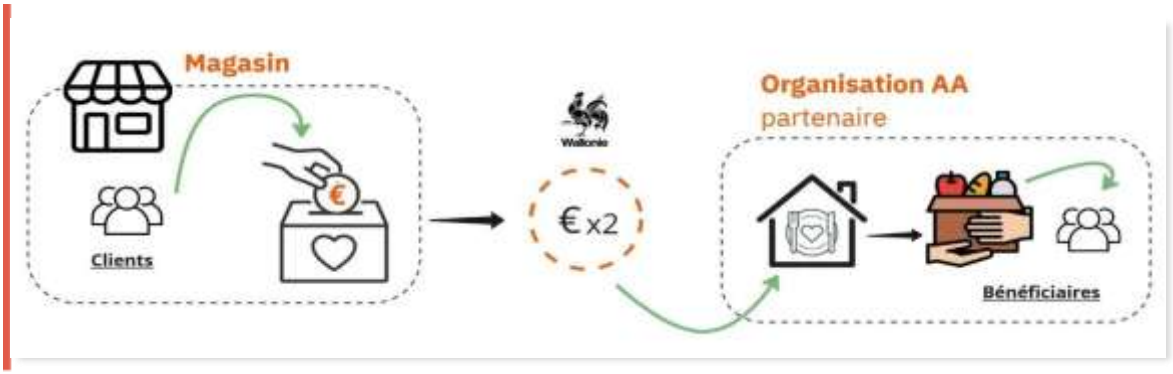

Les montants récoltés permettent aux associations partenaires de s'approvisionner en produits frais auprès du point de vente et d'en faire bénéficier leurs publics.



Depuis le lancement du projet en 2023, près de cinquante collaborations ont vu le jour en Wallonie. Ces collaborations ont été facilitées par la Cellule Manger Demain, notamment par l'accompagnement des structures dans l'élaboration de leur convention de partenariat.

Porteurs et partenaires

Pour la Cellule Manger Demain, il est essentiel de travailler en partenariat avec des acteur·rices de terrain, au plus proches de nos publics cibles.

Une charte, co-construite avec les partenaires du projet, définit les critères permettant d'identifier les points de vente engagés dans une démarche de circuit court. Elle s'articule autour de quatre dimensions transversales : environnementale, sociale, territoriale et liée à la transition des systèmes alimentaires. Des critères concrets, tels que le nombre d'intermédiaires, la part de produits frais ou encore la présence de produits issus de circuits de proximité, permettent d'évaluer et de sélectionner les structures partenaires.

Ensuite, pour chaque projet spécifique, le contact est toujours pris avec les partenaires et réseaux pertinents, tels que les concertations régionales de l'aide alimentaire, la Fédération des CPAS ou le Collectif SSA.

Dans le cadre de la mise en relation entre les points de vente et les structures d'aide alimentaire, elle organise également des réunions tripartites avec les CPAS, les Conférences Saint-Vincent de Paul, les Maisons Croix-Rouge et autres structures locales concernées.

Impacts et résultats



La majorité des partenariats actuels sont nés grâce au projet, dont plus de la moitié depuis 2023. L'évaluation menée auprès de 23 partenaires sociaux (60 % de taux de réponse) montre que **le dispositif renforce les liens entre les acteurs du territoire et accroît la visibilité des initiatives locales.**

En favorisant l'accès à des produits frais, sains et de qualité, **les caisses de solidarité contribuent à faire évoluer les pratiques alimentaires et à sensibiliser les publics aux enjeux de santé et d'alimentation durable.** Un **sentiment de valorisation** est perçu par 69% des bénéficiaires et contribue à renforcer le sentiment de dignité des personnes.

De même, le dispositif facilite l'approvisionnement du secteur et fait évoluer les pratiques d'achat tout en permettant de **développer des relations commerciales inexistantes jusqu'alors**.

> *Ils et elles se sentent valorisé·es par ce système. On sait que ce ne sont pas des restes. Ils et elles sont sensibles au fait que des personnes se soucient de leur alimentation en versant des dons.* **Témoignage d'une structure**

Depuis 2023, **le dispositif a généré 289 988€ d'achats** auprès des acteurs du circuit court, dont 160 987 € financés par la Wallonie.

Estimatif du nombre de publics touchés annuellement (sur base des répondants - 60%)

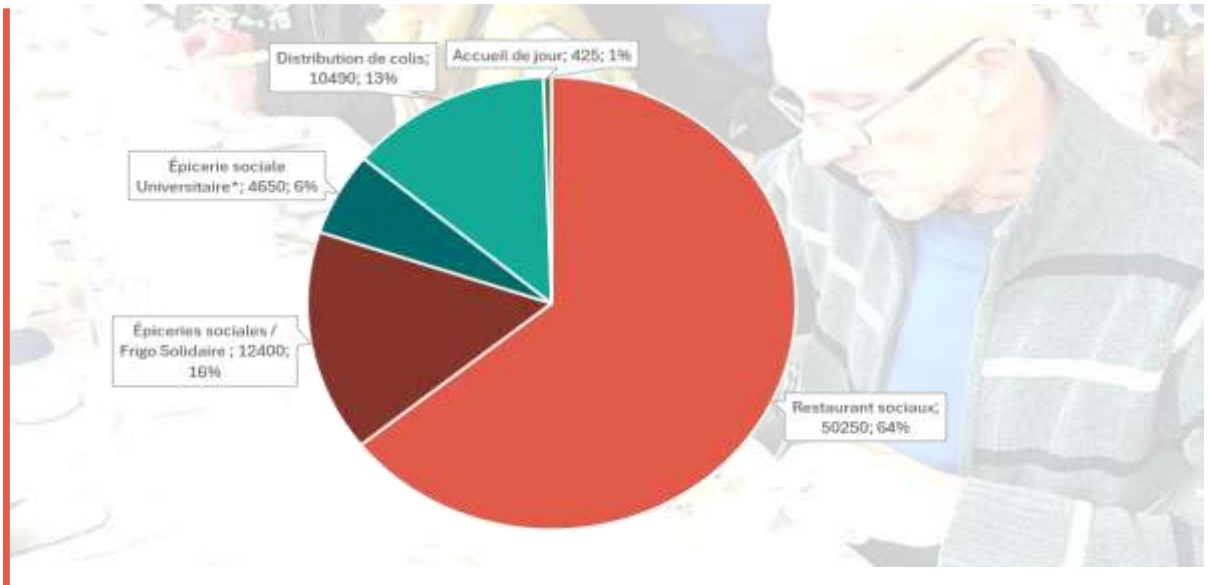

Le dispositif rassemble **49 structures d'aide alimentaire** représentatives de la diversité du secteur (épiceries sociales, distributions de colis, restaurants sociaux, accueils de jour, maisons médicales, etc.) **ainsi que 48 points de vente en circuit court**.

Pourquoi poursuivre

En Wallonie, le taux de risque de pauvreté monétaire s'établit à environ 13 % de la population. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire y sont deux fois plus élevés qu'en Flandres.

Face à ces besoins croissants et confrontées à des situations de saturation, les structures d'aide alimentaire cherchent à proposer une alimentation à la fois suffisante, équilibrée et de qualité, alors que peu d'entre elles disposent d'un budget leur permettant d'acheter des produits locaux ou issus des circuits courts.

Le caractère social du projet de solidarité est un facteur décisionnel pour les points de vente embarqués dans le dispositif. Au-delà du contenu de l'assiette, cette approche renforce le sentiment de dignité et de valorisation des personnes accueillies.

Le dispositif permet de faire émerger de nouvelles relations commerciales entre acteurs de l'aide alimentaire et du circuit court, jusque-là peu habitués à travailler ensemble.

Améliorations et perspectives

Le fonctionnement du dispositif ne nécessite pas d'amélioration probante. Il serait néanmoins intéressant de mettre en relation les opérateurs territoriaux de l'aide alimentaire comme Distri-denrées ou encore Alim'entraide dans la boucle des collaborations, la logistique étant un point sensible.

En revanche, le nombre de collaborations entre points de vente et structures d'aide alimentaire a continué à progresser en 2026, une dynamique qui tend à s'accentuer au fil des mois. La Wallonie compte aujourd'hui 488 structures d'aide alimentaire répertoriées par la Fédération des Services Sociaux. Les quelques 50 caisses de solidarité actuellement actives ne concernent encore qu'une part limitée de ce réseau. **Le potentiel de développement reste donc important, en particulier en poursuivant la mise en relation entre les points de vente en circuit court et les structures d'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire wallon.**

Budget

Pour que ce mécanisme soit relancé pour une période d'un an, voici le budget à mobiliser. Ce budget est modulable en fonction de l'ampleur qu'on souhaite donner à ce mécanisme.

Projet Caisse de solidarité	
Budget en EUR / AN	
POSTE 1 - FRAIS DE PERSONNEL	
Chargé·e de projet 0,4 ETP	
TOTAL	**35 000 €**
POSTE 2 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	
Communication/Information	5 000 €
Coup de pouce Doublement	90 000 €
Frais de déplacement	3 000 €
Fournitures et divers	1 250 €
TOTAL	**99 250 €**
Total postes 1+2	**134 250 €**
POSTE 3 - FRAIS GÉNÉRAUX (10% du projet)	**13 425 €**
TOTAL GENERAL	**147 675 €**

Pour en savoir plus :

Un exemple concret :
à Liège une coopérative
et une association offrent aux
sans abris un repas hebdomadaire





Podcast « On mange quoi demain ? » : L'accessibilité alimentaire avec **Christine Mahy**